

**PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VONNAS (Ain) -
SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2017**

L'an deux mil dix-sept le 13 février à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Vonnas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAIZE, Sénateur-Maire.

Présents,

CHAIZE Patrick	DESMARIS Valérie	RAVOUX Christian
TROUILLOUX Caroline	MAHE Laurent	CARAFa Sandrine
CARRIERE Florent	SERVIGNAT Françoise	VAGINAY Norbert
GUILLET Monique	DESPLANCHES Annie	DESPLANCHES Jean Louis
LECLERC Marie-Laure	MOREL André	FEVRE Martine
QUATREHOMME Vincent	GUICHON Christelle	ROZIER Patrick
	PERINET Marcel	

Date de la convocation : le 08 février 2017

Membres en exercice : 22

Présents : 19 Votants : 20

Absents excusés : HENRY Christine, CLABAUT Cédric, PAQUELET Laurence

Pouvoirs : Madame Christine HENRY donne pouvoir à Madame Sandrine CARAFa

Secrétaire de séance : Françoise SERVIGNAT

ORDRE DU JOUR:

Adoption du compte rendu du 16 janvier 2017

Adopté à l'unanimité

1. Représentation d'élus de Vonnas dans les commissions thématiques de la Communauté de Communes de la Veyle

Le Conseil,

Monsieur le Maire informe le conseil, que suite à la composition du conseil de la Communauté de Communes de la Veyle et l'élection du Président et des Vices Présidents, lors de la séance du 23 janvier 2017, il convient de nommer les représentants de la Commune pouvant siéger aux commissions communautaires.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil l'organisation suivante :

- Commission Jeunesse : Caroline TROUILLOUX
- Commission Petite Enfance et Personnes Âgées : Françoise SERVIGNAT
- Commission Culture : Annie DESPLANCHES
- Commission Affaires Sociales et Services Publics : Valérie DESMARIS
- Commission Tourisme : Florent CARRIERE
- Commission Développement Économique et Aménagement du Territoire : Christian RAVOUX
- Commission Eau et Environnement : Laurent MAHE

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'organisation présentée par Monsieur le Maire, et valide les différents représentants de la Commune aux commissions thématiques de la Communauté de Communes de la Veyle.

Adopté à l'unanimité

2. Point sur l'urbanisme

Déclaration Préalable :

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
DP 001 457 16 D0073	19/12/2016	Mme ALLOIN Justine	313 route du Domaine du Loup	Création piscine, carport et modification des menuiseries (refus)
DP 001 457 16 D0074	26/12/2016	M. LOCTIN Stéphane	50 impasse du Traité de Lyon	Installation de panneaux photovoltaïques
DP 001 457 17 D0001	02/01/2017	M. GEOFFRAY Bernard	258 avenue Général de Gaulle	Installation d'une clôture
DP 001 457 17 D0002	03/01/2017	Mme ALLOIN Justine	313 route du Domaine du Loup	Création piscine et modification des menuiseries
DP 001 457 17 D0003	04/01/2017	Mme CHAILLOT Sonia	136 impasse des Oiseaux	Transformation d'un garage en chambre
DP 001 457 17 D0004	23/01/2017	M. RUDE Sébastien	130 impasse des Grands Varays	Pose d'un portail et d'une clôture
DP 001 457 17 D0005	08/02/2017	Mme TARAGNAT Anne	27 rue Eugène Dubois	Réfection toiture
DP 001 457 17 D0006	10/02/2017	M. CADILLON Ronald	1654 route de Bezemême	Réfection façades

Permis de Construire :

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
PC 001 457 16 D0018	14/12/2016	Mme BEKHOUCHE Nadia	Domaine du Roy	Maison individuelle
PC 001 457 17 D0001	17/01/2017	SAS PALKIT	116 route de Neuville	Construction d'un bâtiment artisanal
PC 001 457 17 D0002	18/01/2017	Mme BERGERET Karine	Les Grands Varays	Maison individuelle
PC 001 457 17 D0003	18/01/2017	M. MABROUKI Medhi	Les Grands Varays	Maison individuelle
PC 001 457 17 D0004	25/01/2017	M. GAULIN Philippe	Route du Moulin de Thuet	Maison individuelle
PC 001 457 17 D0005	27/01/2017	M. DALASLAN Mustafa	Les Grands Varays	Maison individuelle
PC 001 457 17 D0006	10/02/2017	M. CAPKUR Nazmi	Les Ecureuils	Maison individuelle

3. Bilan annuel du Centre de Secours

Légère baisse du nombre d'intervention en 2016, 497 pour 545 en 2015.

Sur les 497 interventions sur les 7 communes que représente le secteur d'intervention du centre de secours de Vonnas, 193 (soit 38.8%) ont été effectuées sur Vonnas.

En ce qui concerne la répartition des sorties par catégorie de sinistre :

76.66% pour secours à personne

10.87% pour des accidents de la circulation
6.84% pour des incendies

4. Convention avec le Conseil Départemental

Le Conseil Municipal,

Monsieur Christian RAVOUX, Maire adjoint, expose aux conseillers qu'il convient de mettre en place une convention (annexée à la présente délibération) relative à l'aménagement de l'avenue des sports-RD96, avec le Conseil Départemental de l'Ain ayant pour objet de définir les conditions administratives, techniques et financières dans lesquelles les travaux d'aménagements situés dans l'emprise du domaine public routier départemental décrits ci-dessous ont été réalisés.

L'aménagement a consisté en :

- La pose de bordures et l'aménagement de trottoirs accessibles aux personnes à mobilité réduite,
- Le recalibrage de la chaussée à 5.85 m,
- La création d'une place surélevée,
- La mise en place d'une zone 30,
- L'aménagement d'espaces verts,
- La mise en place des signalisations horizontales et verticales adaptées,
- L'adaptation du dispositif d'assainissement et l'installation d'avaloirs.

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire de signer la convention avec le Conseil Départemental de l'Ain.

Adopté à l'unanimité

5. Dénomination de voies et rues

Le Conseil Municipal,

Monsieur Christian RAVOUX, Maire adjoint, expose aux conseillers qu'il convient de dénommer la rue suivante pour faciliter l'accessibilité des différents services et les renseignements administratifs incombant aux différents partenaires, prestataires et habitants :

- La construction d'un lotissement à proximité du cimetière de la commune a vu la création de la Rue Maurice TRIPOZ et le prolongement de la Rue Georges LAFAY.
Il sera desservi par une voie privée ouverte à la circulation publique débouchant sur ces mêmes rues.
Il est proposé de dénommer cette voie privée « *Rue de la Résistance* ».

Après en avoir délibéré,

DECIDE de dénommer la voie qui dessert le lotissement derrière le cimetière de la commune : **Rue de la Résistance.**

Adopté à l'unanimité

6. Adhésion à un service extérieur Application du Droit des Sols (service ADS)

Dans le cadre de la loi ALUR, la fin de l'instruction des autorisations du droit du sol par l'État pour le compte des collectivités territoriales nous amène à mener une réflexion sur l'instruction des dossiers liés au droit des sols, car après 2018 l'état se désengage complètement.

7. Convention de partenariat Tour du Valromey / Commune de Vonnas

Le Conseil Municipal,

Madame Caroline TROUILLOUX, Maire adjoint, expose aux conseillers que la 30^{ème} édition du Tour du Valromey (du 11 au 16 juillet 2017) fera étape sur Vonnas le 15 juillet 2017 à l'occasion de l'étape VONNAS - CREYS MALVILLE.

Le Tour du Valromey, seule course internationale junior française se déroule sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme et de l'Union Cycliste Internationale.

Pour la partie financière, le coût d'un départ est fixé à 9 000 €.

Le partenariat comprend pour la commune :

- 2 invitations pour une journée à ARTEMARE, ville départ de cette édition,
- Encart publicitaire dans la brochure distribuée à 4 500 exemplaires auprès des villes départ et arrivée, des commerçants situés sur le parcours, des équipes et accompagnateurs,
- Le logo de la commune sur la page de la brochure destinée à Vonnas,
- L'édito du Maire sur la page de la brochure destinée à Vonnas,
- Le logo de la Commune dans le supplément du Progrès spécifique Tour du Valromey (8 pages) distribué sur les départements 01 et 39.

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec Tour du Valromey Organisation

Adopté à l'unanimité

8. Recrutement aux services techniques

Caroline TROUILLOUX informe les membres du conseil municipal du recrutement de Monsieur Fabio GHILOTTI comme agent technique polyvalent à compter du 20 février 2017 au sein des services techniques de la commune.

9. Contractualisation d'une ligne de trésorerie

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Sandrine CARAFA Maire adjoint, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône Alpes (ci-après « la Caisse d'Epargne Rhône Alpes »),

Après en avoir délibéré,

DECIDE pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 300 000.00 Euros dans les conditions ci-après indiquées:

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la commune de Vonnas décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes sont les suivantes :

Montant :	300 000.00€
Durée :	12 mois maximum
Taux d'intérêt applicable	EONIA + marge de 0.78 %

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle à terme échu

Frais de dossier : 0,40 % du nominal

Commission d'engagement : néant

Commission de gestion : néant

Commission de mouvement : néant

Commission de non-utilisation : néant

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne Rhône Alpes.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

Adopté à l'unanimité

10. Gestion du camping municipal pour la saison 2017

Martine BLANCHARD sera la gestionnaire du camping du 14 mars au 31 octobre 2017.

Gestion du restaurant à l'étude.

11. Vote des tarifs camping 2017

Le Conseil,

Considérant qu'il convient de revaloriser les tarifs en vigueur

Après en avoir Délibéré

PRECISE la période d'ouverture du camping pour la saison 2017 : Ouverture du 1^{er} avril 2017 au 1^{er} octobre 2017

DECIDE de fixer ainsi qu'il suit les tarifs camping à compter **du 01 mars 2017** et précise que ces tarifs resteront en vigueur jusqu'à ce qu'une prochaine délibération vienne les modifier:

Tarif Journalier La nuitée est comptée de midi à midi	Basse Saison Du 01/04/17 au 07/07/17 Du 27/08/17 au 01/10/17	Haute saison Du 08/07/17 au 26/08/17
FORFAIT randonneur ♣ (1 personne)+ tente + vélo	10.30 €	10.90 €
FORFAIT (1 pers) ♣ OU (2 pers) ♣ ♣ emplacement+caravane ou tente 1 voiture ou camping car	15.20 €	21.00 €
♣ (1 pers) supplémentaire Adulte	4.70 €	7.00 €

(à partir de 12 ans)			
Enfants de 3 ans à – de 12 ans		2.50 €	4.30 €
Enfants – de 3 ans		GRATUIT	GRATUIT
Branchement électrique		4.50 €	4.50 €
Animaux tenus en laisse 🐕 🐈 (chien ou chat)		1.60 €	1.60 €
Véhicule supplémentaire ou remorque		3.30 €	3.30 €
Étape C.CAR (1 nuit) + 👤 👤 (2 pers.) + électricité		15.20 €	21.00 €
Emplacement Caravane double essieux		34.00 €	34.00 €
Visiteur de journée Quelque soit la durée		1.60 €	1.60 €
Garage mort		5.70 €	11.20€

- **Jeton machine à laver et sèche linge : 5.00 €**
- **Vidange + remplissage eau camping car : 6.00 €**
- **Accès WIFI GRATUIT sur tout le camping**
- **Remise de 10 % pour les adhérents F.C.C.C**
- **Remise de 15 % famille nombreuse (à partir de 3 enfants mineurs)**
- **Remise de 10 % pour les séjours à partir de 7 nuitées**
- **Remise de 15 % pour les séjours à partir de 14 nuitées**
- **Remise de 20 % pour les séjours à partir de 30 nuitées**

MOBILE HOME de 2 à 5 personnes

Période	DATES	Tarif 7 nuits	Semaine(s) supplémentaire(s)
Basse saison	DU 01/04/17 AU 07/07/17 ET DU 27/08/17 AU 01/10/17	318.00 €	remise de 10% par semaine consécutives
HAUTE SAISON	DU 08/07/17 AU 26/08/17	534.00 €	REMISE DE 10 % PAR SEMAINE CONSECUTIVE

ROULOTTE DE 2 À 4 PERSONNES (2 ADULTES ET 2 ENFANTS OU 3 ADULTES)

PÉRIODE	DATES	TARIFS 7 NUITS	SEMAINE SUPPLÉMENTAIRE
BASSE SAISON	DU 01/04/17 AU 07/07/17 ET DU 27/08/17 AU 01/10/17	279.00 €	REMISE DE 10 % PAR SEMAINE CONSÉCUTIVE
HAUTE SAISON	DU 08/07/17 AU 26/08/17	480.00 €	REMISE DE 10% PAR SEMAINE CONSÉCUTIVE

LOCATION À LA NUITÉE mobil home et roulotte

Période	DATES	Tarif 1 nuit	Nuit supplémentaire
Basse saison	DU 01/04/17 AU 07/07/17 ET DU 27/08/17 AU 01/10/17	2 pers : 67.00 € 3 à 4 pers : 93.00 € 17,00 € pers suppl	2 pers : 57,00 € 3 à 4 pers : 83,00€ 17.00 € pers suppl
Haute saison	DU 08/07/17 AU 26/08/17 (SI DISPONIBILITÉ)	2 pers : 86,00€ 3 à 4 pers : 117,00 € 17.00 € pers suppl	2 pers : 76,00 € 3 à 4 pers : 107,00€ 17.00 € pers suppl

Arrivée à partir de **14 h** et location libérée le jour du départ à **10 h** : tout dépassement d'horaire (jusqu'à 14h maximum) entrainera la facturation d'un supplément de 30.00€.

L'accès piscine est inclus dans les tarifs ; la piscine est accessible aux heures d'ouverture en juin le mercredi, le samedi et le dimanche ; en juillet et août tous les jours

Les visiteurs de journée devront s'acquitter d'une redevance selon le tarif en vigueur du camping.

Une caution de 300.00 € pour l'équipement et une caution de 48.00€ pour le ménage seront demandées à l'arrivée, elles seront restituées en fin de séjour si l'état des lieux est conforme.

En cas de dégâts constatés, ils seront facturés aux intéressés. En cas de ménage non effectué, la caution de 48.00€ sera conservée.

RESERVATION : Un acompte de 30% sera demandé pour confirmation, le solde sera réglé à l'arrivée.

Le remboursement de cet acompte ne pourra intervenir qu'en cas de force majeure à l'appui d'une demande écrite accompagnée d'un justificatif et d'un relevé d'identité bancaire.

En cas d'annulation 5 jours avant l'arrivée, les acomptes ne seront pas remboursés.

→→→Les animaux ne sont pas admis dans les locatifs.

Paiement accepté : Espèces – Chèques – C.B – Chèques vacances.

Assurance responsabilité civile obligatoire

AUTRES PRÉCISIONS :

→→**Forfait Ménage** réservation à l'avance auprès du gérant (48.00 €)

→→**Drap et Linge de maison** non fourni non loué

→→Pas de taxe de séjour et frais de dossier

→→**Charges eau, électricité, gaz :** Compris dans le tarif

→→**État des lieux à l'arrivée et au départ**

PROMOTIONS LOCATIONS MOBIL HOME 2/5 PERSONNES

PERIODES	DUREE	1 à 2 personnes	3 à 5 personnes
Vacances de PRINTEMPS Du 01/04/17 au 01/05/17	LA SEMAINE (7 nuits du samedi au samedi)	248.00 €	270.00 €
WEEK-END ASCENSION Du 24/05/17 au 28/05/17	4 NUITS	216.00 €	248.00 €
WEEK-END PENTECOTE Du 02/06/17 au 05/06/17	3 NUITS	164.00 €	196.00 €

PROMOTION LOCATIONS ROULOTTES 2/4 PERSONNES

PERIODES	DUREE	1 à 2 personnes	3 à 4 personnes
Vacances de PRINTEMPS Du 01/04/17 au 01/05/17	LA SEMAINE (7 nuits du samedi au samedi)	213.00 €	228.00 €
WEEK-END ASCENSION Du 24/05/17 au 28/05/17	4 NUITS	210.00 €	223.00 €
WEEK-END PENTECOTE Du 02/06/17 au 05/06/17	3 NUITS	160.00 €	170.00 €

PROMOTIONS ET REMISES SPECIALES

- **Une marge de 10 à 25 %** de remise pour **LES PROMOTIONS DE DERNIERE MINUTE** pour les locatifs

- **Vente flash sur le site internet** : Réservation emplacement camping avant le (date butoir) :
5 NUITS ACHETEES = 2 NUITS GRATUITES.
- **Remise de 20% pour les ouvriers** en locatif **semaine** (hors saison et hors promotion) : nombreuses demandes
- **Forfait mensuel ouvriers** en locatif (hors saison) : 600,00 € pour une personne
- **Personne supplémentaire : 290.00€**
- **Tarifs Camping chèque** : chèque papier : 11.20 € - chèque numérique : 12.00 €
- **Tarifs ACSI** : 15.00 € (2 personnes + branchement électrique compris)

TARIFS SAISONNIERS 2017



Forfait CARAVANE saison du 01 avril au 01 octobre 2017

1 personne (emplacement +1 véhicule+ prestation électrique)	994.00 €
2 personnes (emplacement + 1 véhicule + prestation électrique)	1 166.00 €
Forfait famille (4 pers + emplacement + 1 véhicule + prestation électrique)	1 380.00 €

Forfait mobil home saison (hivernage compris)

1 personne (1 véhicule + prestation électrique)	1 283.00 €
2 personnes (1 véhicule + prestation électrique)	1 464.00 €
Forfait famille (5 pers + 1 véhicule + prestation électrique)	1 659.00 €

Suppléments au forfait pour caravane et mobil home

Personne supplémentaire adulte (à partir de 12 ans)	163.00 €
Enfant de 3 ans à – 12 ans	83.00 €
Animaux   (chien et chat) tenus en laisse	69.00 €
Visiteurs de journée quelque soit la durée	1.60 €
Pour les personnes supplémentaires à la nuitée le tarif journalier sera applicable	

L'accès à la piscine est inclus dans les tarifs.

La piscine est accessible aux heures d'ouverture en juin le mercredi, samedi et dimanche. Tous les jours en juillet et août.

Adopté à l'unanimité

12. Préparation du budget 2017 : calendrier des réunions préparatoires

- Annulation des Conseils Municipaux des 6 et 20 mars 2017
- Lundi 13 mars : Conseil Municipal
- Lundis 20 mars et 3 avril : commissions finances
- Lundi 10 avril : Conseil Municipal

13. Choix d'un nouveau siège pour le Syndicat des Eaux Renom Veyle

Le Conseil Municipal,

Monsieur Florent CARRIERE, Maire adjoint, expose aux conseillers que suite à la fusion des Communautés de Communes au 1^{er} janvier 2017, un nouveau siège pour le Syndicat des Eaux Renom Veyle a du être choisi, le Syndicat occupant les locaux de l'ancienne Communauté de Communes des Bords de Veyle.

Lors de sa séance en date du 28 novembre 2016, le Comité Syndical, après qu'il a sollicité la Commune de Vonnas pour accueillir le siège, a finalement choisi la Commune de Chaveyriat pour le siège du Syndicat des Eaux Renom Veyle.

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal ne se prononce pas sur ce choix et prend acte de la décision du Comité Syndical.

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la décision du Comité Syndical des Eaux Renom Veyle d'implanter son siège sur la commune de Chaveyriat.

Adopté à l'unanimité

Informations diverses du Maire et des Adjoints

Prochaine séance le 13 mars 2017

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 21h15

Fait à Vonnas, le 17 février 2017

**Le Sénateur-Maire,
Patrick CHAIZE**